

# FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

106

Octobre - Novembre - Décembre 2021 - N°

## Dans ce numéro...

- **Agenda social :**  
RIFSEEP, HEB bis,
- **Actualité :** chargés de missions,  
établissements
- **Lycée :** évaluation, examens
- **Congrès :** SNIA-IPR , SEJS,  
UNSA-Education
- **Délégués académiques**
- **Bulletin d'adhésion**

**Directeur de la publication**  
Christian Champendal

**Rédacteurs en chef**  
Christian Champendal  
Mohammed Darmame  
Danielle Kunemann  
Marie Musset

**Impression**  
Tactic Impressions  
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659  
5 numéros par an

## Contact

**Mail**  
[snia-ipr@unsa-education.org](mailto:snia-ipr@unsa-education.org)

**Site Internet**  
<http://snia-ipr.fr/>



## Des vœux d'une année apaisée



## Bonne année 2022

A nouvel an, nouvel élan !



« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



# VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES  
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC  
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

# Edito



## Une année de crise

**Crise : Phase grave dans une évolution (événements, idées). Pays en crise. Crise économique (dépression), politique, sanitaire. Une société en crise.**

Le Robert dictionnaire en ligne

Il y a un an, nous quittons 2020, avec l'espoir de retrouver une vie ordinaire, rassurés par la mise au point de vaccins contre le Covid-19. Un an plus tard, la perspective de vivre indéfiniment avec le COVID-19 n'est plus une hypothèse. Face aux nouveaux variants, des pays avancent les vacances scolaires de fin d'année, d'autres instaurent un couvre-feu, alors que les restrictions se multiplient. La crise sanitaire s'ajoute à d'autres crises : économique, politique et sociale.

Dans ce contexte d'incertitude, le rythme des transformations éducatives n'a pas faibli.

Projet local d'évaluation (PLE), évaluations diagnostiques, évaluations des établissements, évaluation des personnels de direction, refonte de la formation initiale des enseignants, écoles académiques de formation continue, chargés de mission 2<sup>nd</sup> degré. Les OS d'encadrement de la fédération partagent l'urgence RH, ce besoin d'une gestion plus humaine des ressources pour tous les agents et l'aspiration à une réelle QVT.

Fin d'une année qui s'est manifestée également par un dialogue social si piètre et disparate qu'il a fallu en interroger le ministère en comité technique\*. Ce numéro 106 effectue un tour des derniers mois de notre actualité.

En présence, à distance, les sessions de travail ont été nombreuses, sur des champs vastes et dans un agenda plus ou moins maîtrisé par les organisateurs, interrompu puis partiellement repris. Notre participation y a été maximale: évaluation des établissements, esprit d'équipe (missions des « professeurs inspecteurs »), formation continue, numérique, télétravail, amélioration du service public, relation entre parents et professeurs, etc.

Des discussions ont eu lieu dans le groupe de travail des corps d'inspection (GT5), mais du fait de leur calendrier précipité, entamé sous la contrainte préalable d'accepter un corps unique, les contours de nos métiers insuffisamment délinés n'ont pu être qu'évoqués sans consistance : une opportunité ratée d'objectiver une cartographie de nos tâches, missions et fonctions, qui aurait rendu visible le travail effectué par l'ensemble des IA-IPR et des IEN. Interrompu puis finalement réduit au seul volet statutaire, indiciaire et indemnitaire, seul le volet technique aura été effectivement mené. La coupe n'est pas vide pour autant : linéarisation « arrachée » de la HEB bis et bascule au RIFSEEP, notre optimisme syndical, réformiste et progressiste, incite à repartir et poursuivre pour obtenir les avancées nécessaires et les réponses aux questions existentielles de nos métiers, de l'avenir du corps des IA-IPR.

Nous avons eu le plaisir de participer à des congrès qui ont enfin pu se tenir, occasions de moments informels, d'échanges avec les organisations amies pour un travail de fond trop souvent empêché par l'urgence. Nos collaborations au sein de la l'UNSA-Education se sont encore densifiées. Le congrès du SNIA-IPR les 21 et 22 septembre, a permis un temps collectif démocratique, malgré les difficultés du mode hybride, des interventions d'invités et des débats, à l'issue desquels une résolution générale porte nos mandats pour les 3 prochaines années. L'accueil impeccable à Reims des Lycées Roosevelt et Eiffel a été vivement apprécié.

Ces temps collectifs, ont été l'occasion de pointer encore l'absence d'équité du système éducatif, des inégalités qui se creusent, aggravées par la crise sanitaire. Pour autant les remèdes proposés pour atteindre une « efficacité » régulièrement invoquée, demeurent les mêmes. Dans une des cinq dernières notes, la Cour des comptes identifie quatre leviers d'action : - école du socle, - marges d'autonomie des établissements, - rénovation du cadre d'exercice du métier enseignant et - évaluation et la performance du système scolaire. Tout un programme !

Veillons à ce que le « benchmarking » ne devienne l'alpha et l'oméga de la gouvernance éducative, au risque de nier les particularités de chaque système et aggraver la perte du sens par un agenda politico-médiatique.

Au moment de quitter 2021, année particulièrement dure, le bilan de l'agenda aura été tout de même « relativement positif » vu le contexte et les conditions. Notre action y a contribué, elle doit encore plus. Au SNIA-IPR nous restons attachés à la défense de nos intérêts, sans corporatisme, ainsi qu'à une vision globale d'un système éducatif plus juste, un développement personnel et professionnel de tous les agents, avec notre santé à l'esprit et la pédagogie au cœur. À l'entrée d'une année électorale, veillons tous à ce que le social trop souvent absent du débat y retrouve toute sa place.

**Souhaitons-nous une meilleure année 2022 !**

**Christian Champendal**

Secrétaire général

(\*) L'UNSA Éducation interroge le sens du dialogue social au ministère de l'éducation nationale (CTMEN du 09/11/21)

## « Esprit d'équipe », une démarche fédérale sur les CMCI/CM2D

Le consensus autour de la démarche initiée par le SNIA-IPR en novembre a abouti à la rédaction d'un courrier de l'UNSA Education au ministre, signé par Frédéric Marchand et les OS concernées.



Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale, de  
la Jeunesse et des Sports  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Ivry-sur-Seine, le 9 décembre 2021

Ref : FM/BL/JH/2115

**Objet : Agenda social du Grenelle de l'Éducation / Groupe de travail 2\_Esprit d'équipe**

Monsieur le Ministre,

Dans le prolongement du Grenelle de l'enseignement, la DGRH a convié les organisations syndicales à une série de réunions dans le cadre du GT 2. L'une des thématiques retenues concerne le renforcement des fonctions mixtes de chargés de mission dont l'appellation reste à fixer (CM2D / CMCI) ; le but étant d'apporter une aide aux corps d'inspection, et ce dans un cadre formalisé.

L'UNSA Éducation a manifesté à diverses reprises son accord de principe à cette évolution; d'autant que la prise en charge de certaines missions comme le contrôle de l'instruction à domicile se fait aux dépens du cœur de métier, que sont notamment l'accompagnement individuel et collectif des personnels ou la contribution au pilotage académique.

Si lors des premières réunions du 24 juin et du 1er juillet 2021, diverses missions étaient bien envisagées, sous l'autorité des inspecteurs, les organisations syndicales participant à la réunion du 12 octobre dernier, ont été surprises de découvrir contre toute attente que « l'ensemble des missions dévolues aux inspecteurs du second degré (IA-IPR, IEN ET/EG) pourrait être potentiellement exercé par les chargés de mission ».

La perception qui se dégage de cette nouvelle formulation est que la finalité du projet n'est plus d'apporter une aide aux inspecteurs mais se substituer à eux. Ainsi et s'agissant des missions d'évaluation des personnels, l'opposition des organisations syndicales était unanime face à la proposition de confier aux CM2D/CMCI « les RDV de carrière en la conditionnant à une période probatoire. Cette proposition nécessite d'être encore travaillée pour aboutir à un cadre clair à la fois pour les CM2D et pour les personnels évalués ».

En effet si des RDVC ont été réalisés dans le précédent système d'inspection en vigueur jusqu'en 2017, puis avec un caractère dérogatoire pendant la crise sanitaire, dans les deux cas ils ont été très encadrés par les corps d'inspection.

Pour notre organisation, il est essentiel de tenir compte des éléments suivants pour maintenir la qualité d'un protocole qui satisfait autant évaluateurs (personnels de direction et d'inspection) qu'évalués, même si nous continuons d'œuvrer collectivement et de formuler des propositions pour son amélioration au sein de notre fédération, l'UNSA-Éducation :

*UNSA Éducation, la fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
87bis avenue Georges GOSNAT • 94853 IVRY-sur-SEINE Cedex • Tél. 01 56 20 29 50 • Fax 01 56 20 29 89  
national@unsa-education.org • www.unsa-education.com*



- S'il revenait à chaque académie de définir, à partir des besoins et des profils des CM2D/CMCI, les missions exactes pouvant être exercées, nous souhaitons que cela puisse se faire sous la responsabilité fonctionnelle, collégiale et disciplinaire, des corps d'inspection ;
- Le recrutement aux fonctions de CM2D/CMCI devrait être ouvert aux agents à l'issue du 3<sup>ème</sup> RDV de carrière,
- Le positionnement CM2D/CMCI doit être clairement défini dans le contrôle de l'instruction dans les familles, ainsi que dans les autres missions envisagées : formation, examens, contrôle des établissements hors-contrat, dossiers transversaux...

Comme lors de précédents arbitrages, nous vous remercions d'accorder toute l'attention à cet argumentaire afin de maintenir le haut niveau d'expertise nécessaire à une telle démarche de qualité, au service des agents concernés et pour l'efficacité globale du système.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Frédéric MARCHAND  
Secrétaire général  
UNSA Éducation

Stéphane CROCHET  
Secrétaire général  
SE UNSA

Christian CHAMPENDAL  
Secrétaire général  
SNIA IPR UNSA

Patrick ROUMAGNAC  
Secrétaire général  
SIEN UNSA

# Agenda social des corps d'inspection GT5 : Une session supplémentaire sur le RIFSEEP...

Sollicitée par le SNIA-IPR en octobre, présidée par Pierre Moya, directeur de l'encadrement, cette réunion du 13 décembre était consacrée à la partie IFSE du RIFSEEP, la part CIA, source d'interrogations, reste à aborder...

Cette réunion a permis de revenir sur le classement en trois groupes, dont trois critères de la FP fixent la répartition :

- 1° Fonctions d'encadrement, coordination, pilotage ou conception ;
- 2° Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le format visioconférence n'a hélas pas permis de répondre à de nombreuses questions. Parmi quelques précisions apportées, le Directeur de l'Encadrement a fait état d'une circulaire relative à la mise œuvre du RIFSEEP pour les IEN et les IA-IPR, déjà envoyée aux recteurs et dont nous avons demandé communication. Il a en outre :

- précisé des éléments concernant la ventilation des groupes de fonction avec au passage un rappel que le groupe 3 comporterait à minima 20% des effectifs des corps des d'inspection,
- indiqué que la mise en œuvre se fera au niveau des académies,
- invité les OS, dans le cadre du dialogue social, à se rapprocher des académies afin de connaître les modalités propres à chaque académie,
- confirmé que chaque collègue serait destinataire d'un document qui notifie et précise son groupe de fonction ainsi que le montant de l'IFSEE servi.

(Comme auparavant pour l'ICA, un document partagé permettra de suivre les modalités académiques).

Le directeur de l'encadrement est revenu sur l'entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des nouveaux textes: décrets statutaire, indiciaire, et arrêté indemnitaire. Ces opérations se feraient en deux temps, courant février :

- le reclassement (tableau d'avancement HC) et la régularisation indiciaire (passage à l'échelon 3 doté de la HEBbis des collègues concernés, ayant au moins 3 ans dans le deuxième échelon) dans le premier temps ;
- puis dans un second temps, mise en œuvre des évolutions indemnitaires liées à l'adhésion au RIFSEEP\*\*.



\* **Décret** n°2021-1510 du 19 novembre 2021 améliorant le déroulement de carrière des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.

**Décret** n°2021-1511 du 19 novembre 2021 modifiant le décret n° 2009-1303 du 26 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

\*\* **Arrêté** du 14 octobre 2021 portant application aux corps des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

**Tableau** d'avancement pour l'accès à la hors classe des IA-IPR en rubrique Promotion, le taux appliqué demeure à 30% pour 87 promotions.

Christian CHAMPENDAL - SG  
Fabrice BROWET - BN  
Mohammed DARMAME - SG adjoint

# Congrès du SNIA-IPR

21 et 22 septembre 2021  
au lycée Roosevelt de Reims



## Enfin !

Réunissant membres du bureau national, délégués académiques et adhérents, moment important de la vie d'une organisation, notre congrès s'est déroulé dans un contexte de crise sanitaire.

Le congrès du SNIA-IPR initialement prévu les 25 et 26 mars 2020, a eu lieu les 21 et 22 septembre 2021, au lycée Roosevelt de Reims. Deux temps conviviaux ont été organisés par le Lycée Gustave EIFFEL.

Après l'ouverture par Alain Marie et Christian Champendal, le programme comprend le rapport d'activités du Secrétaire Général et le bilan financier du trésorier Dominique Tolle avec le nouveau trésorier Thierry Brunet. Votes, prises de parole des délégués, débats en plénière et en commissions, interventions des invités et des partenaires, dont Frédéric Marchand SG de l'UNSA éducation.

Deux journées de démocratie collective pour aboutir à une Résolution générale qui définit la stratégie du syndicat et engage l'action du SNIA-IPR UNSA pour les 3 prochaines années : statutaire, parcours de carrière et retraite, missions et qualité de vie au travail, évaluations.



# Congrès de REIMS 21 et 22 septembre 2021



## Résolution générale du SNIA-IPR UNSA

### « L'exercice serein et efficace d'un métier en évolution »

#### ➤ Préambule

Fort de constats étayés, de positions et propositions renforcées au cours du nouvel agenda social (lancé le 22 octobre 2020, interrompu en février puis repris fin mai 2021) ; fort de la consultation en février 2021 de tous ses adhérents sur chacun des points de négociation, le SNIA-IPR UNSA, s'est opposé à un projet réducteur, mené dans un temps trop contraint, participant de manière constructive à toutes les réunions du groupe de travail des corps d'inspection (GT5.)

Le projet d'un corps unique d'inspection, repoussé à 2023, reste dans le paysage des mois à venir. Il n'est pas le seul et unique élément déterminant de notre action, de notre vision du métier d'IA-IPR au cœur du système éducatif, ni des évolutions que nous souhaitons pour l'avenir. La Direction de l'encadrement est depuis le 1er juillet un interlocuteur privilégié.

Les motions présentées à l'approbation de ce congrès réuni à Reims les 21-22 septembre 2021 engagent notre action pour les trois années à venir, donnant mandat aux instances du SNIA-IPR UNSA pour les faire aboutir.

#### ➤ Orientation générale

Au cœur du système éducatif, en liaison avec toutes les catégories d'agents, le champ de notre réflexion et de notre action professionnelle est ample.

Le SNIA-IPR UNSA est un syndicat qui travaille à dépasser la vision corporatiste, en lien avec les organisations représentatives de toutes les catégories d'agents de l'Éducation nationale et aussi d'autres ministères. Notre syndicalisme positif, constructif, humaniste est ancré dans la réalité quotidienne de notre activité professionnelle, il est aussi porteur de valeurs essentielles qui fondent notre action et confortent nos réponses aux questions de l'actualité éducative.

Notre engagement au sein de l'UNSA Éducation depuis 2011, permet de croiser les regards des 22 organisations membres et de mettre en commun nos contributions au service de l'ensemble du système éducatif, de gagner en efficacité et d'améliorer au quotidien les fonctionnements mutuels des diverses catégories d'agents concernées, dont les IA-IPR. Des travaux déjà

menés sur le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), sur la qualité de vie au travail (QVT), sur l'évaluation des établissements, ainsi que sur la réforme du lycée, dont le contrôle continu certificatif, attestent de cette réalité vitale, incontournable.

- Le SNIA-IPR va continuer et conforter son action au sein de la fédération UNSA Éducation.

C'est également dans le cadre des instances consultatives, Conseil supérieur de l'éducation (CSE), Comité technique du ministère (CTMEN), et de notre Commission paritaire (CAPN) que s'élabore et se concrétise cet enrichissement mutuel entre nos OS, ainsi qu'avec les services du MENJS.

- Le SNIA-IPR va poursuivre ses efforts pour un dialogue social de qualité utile à tous.

Des contacts internationaux réguliers au sein de délégations d'inspecteurs ou de délégations interprofessionnelles, permettent de continuer notre évolution et apportent une matière précieuse pour enrichir notre réflexion.

- Le SNIA-IPR va développer ces contacts sur des thématiques choisies, prioritaires.

Collaborations et travaux avec les chercheurs de l'université constituent un autre volet nécessaire pour alimenter et maintenir notre information collective, en vue d'application et d'essaimage, constitutifs de nos missions quotidiennes auprès des équipes et des établissements.

- Le SNIA-IPR va amplifier ces collaborations dans le cadre de la fédération.

Engagés dans les divers secteurs de la formation, les IA-IPR ont eux-mêmes besoin d'une formation tout au long de leur vie professionnelle, celle-ci doit être étoffée.

- En lien avec l'IH2EF et les délégations académiques, le SNIA-IPR va poursuivre son dialogue constructif avec l'institut pour contribuer à l'amélioration de tous les aspects de formation initiale ou continue.





## ➤ Statutaire : indiciaire, indemnitaire et retraite

Dans le cadre de l'agenda social, le groupe de travail GT 5 est consacré aux corps d'inspection. Plusieurs réunions à distance, en présence ou mixtes ont été organisées par la DGRH. Des avancées ont été obtenues à partir de janvier 2021 :

- L'augmentation de 100 euros bruts de l'ICA dans la limite de la modulation maximale.

D'autres seront effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- La création d'un 3<sup>e</sup> échelon de la hors-classe permettant un accès linéarisé à la HEB bis qui remplace l'ancien échelon spécial contingenté de ce grade.
- L'adhésion des deux corps au RIFSEEP avec une bonification indemnitaire dont les contours restent à préciser.

Ces avancées demeurent toutefois insuffisantes pour rendre la fonction d'IA-IPR de nouveau attractive, notamment au vu du faible différentiel avec les corps viviers, dont les professeurs agrégés.

La grille indiciaire proposée par le SNIA-IPR traduit l'ambition de reconnaître l'engagement des IA-IPR, et de revaloriser significativement leur parcours de carrière. *L'actuelle classe normale atteint la HEA, ; la porter jusqu'à la HEB améliorerait la situation des collègues entrant dans le métier (dans le contexte d'accès dé-contingenté des professeurs agrégés en classe exceptionnelle à la HEB).* Elle positionne l'indice sommital du corps des IA-IPR à la HEC, revendication légitime pour un parcours de carrière ambitieux (les modalités et la durée de passage entre le 2<sup>nd</sup> et le 3<sup>e</sup> grade conditionnent la fluidité du parcours sur l'ensemble de la carrière).

## ➤ Statutaire :

**Le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre a adopté les motions suivantes et mandate le Bureau national pour poursuivre les discussions afin d'aboutir :**

- à une classe normale qui culmine à la HEB et l'accès à la HEC pour la Hors-classe
- à l'accès à la HC au bout de 4 ans
- au maintien du taux de passage à la HC à 30%
- à œuvrer à la levée du gel du point d'indice, au sein de la fédération UNSA-Éducation.

## ➤ Indemnitaire

Depuis plusieurs années, le SNIA-IPR a régulièrement interpellé le ministère sur les conditions de prise de fonction des collègues stagiaires ou entrant en détachement. Les affectations tardives, dans des académies parfois éloignées de l'académie d'origine se traduisent par l'engagement de nouvelles dépenses (hébergement, déplacement) qui contribuent également à la baisse de l'attractivité du corps et expliquent le nombre croissant de renoncements au bénéfice du concours (10 cas en 2021). Raison pour laquelle le SNIA-IPR demande qu'une prime d'installation soit attribuée aux collègues stagiaires entrant dans le métier et affectés hors de leur académie.

D'autre part, et au cours des échanges tenus au sein du GT5, la DGRH a annoncé aux OS, s'agissant des IA-IPR, le passage de l'indemnité de charges administratives (ICA) au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce régime comprend deux parties : l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le Complément indemnitaire annuel (CIA). Ce basculement offre un contexte propice de négociation qui requiert néanmoins de solides garanties pour tous.

**Le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre a adopté les motions suivantes et mandate le bureau national pour poursuivre les discussions afin :**

- d'obtenir l'attribution d'une prime de première installation pour les collègues stagiaires qui changent d'académie ;
- de demander d'un saut indemnitaire qui aboutisse (dès janvier 2022) à une indemnité mensuelle moyenne de 2000 euros.

S'agissant du passage au RIFSEEP, le Congrès mandate le Bureau national à engager les discussions et œuvrer pour :

- la reconnaissance et la valorisation de l'ensemble des missions confiées aux IA-IPR ;
- la transparence quant à l'affectation dans les 3 groupes de fonctions, avec prise en compte des contextes particuliers d'exercice en académie et multi-académie ;
- l'identification claire au niveau national des fonctions et missions relevant des groupes 1 ou 2 ;
- la clarification du mode d'accès aux différents dossiers de conseiller de recteur (DAAC, DAFPE, DAFPEN, CARDIE...).

# Congrès de REIMS 21 et 22 septembre 2021

## Résolution générale du SNIA-IPR UNSA (suite)



### ➤ Retraite

Le SNIA-IPR UNSA manifeste son inquiétude quant à l'évolution du niveau de vie des retraités au regard des prévisions du Conseil d'orientation des retraites qui indiquent à moyen terme une dégradation significative. Cette situation est d'ores et déjà subie de manière injuste par les IA-IPR partis en retraite avant les évolutions indemnitaires et indiciaires récentes obtenues par notre organisation, notamment l'accès décontingenté au HEB Bis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ils ne pourront pas bénéficier de cette revalorisation.

Le SNIA-IPR, fort du soutien des IA-IPR retraités, s'est toujours attaché au maintien du régime à la retraite par répartition et du calcul des pensions sur l'indice des 6 derniers mois, et à la préservation des niveaux des pensions versées. Par ailleurs, le SNIA-IPR réaffirme son engagement contre la réforme des retraites et maintiendra cette position si un projet est de nouveau d'actualité dans les mois qui viennent.

#### Le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre revendique pour les retraités :

- la garantie du maintien du niveau actuel des pensions pour chacun ;
- une prise en compte de l'intégralité des indemnités versées dans le calcul de la pension ;
- une exonération de la hausse de la CSG au même titre que les salariés ;
- la prise en compte des enfants dans le calcul de la pension de façon forfaitaire dès le premier enfant ;
- le rachat à taux réduit de deux années d'études ;
- la prise en compte pour la constitution des droits, des périodes d'études, d'apprentissage, de recherche du premier emploi, de formation, des « activités » familiales ;
- l'extension du versement de la pension de réversion aux pacés ;
- un système de départ en retraite progressif ;
- le maintien de la part indiciaire comme élément premier dans le calcul de la rémunération des fonctionnaires ;
- la revalorisation des indemnités à un taux attractif.

### Missions et Métier

L'enquête menée en mai 2016 auprès des adhérents a confirmé la dégradation des conditions de travail au fil des années, qui

s'est accrue depuis lors, avec la multiplication de nouvelles missions ajoutées chaque année, dont certaines lourdes, et ce, sans aucune hiérarchisation.

Ce constat, partagé par d'autres catégories professionnelles de notre ministère, doit aboutir d'urgence à des mesures concrètes que la GRH de proximité n'est pas en mesure d'apporter.

Le projet d'un corps unique d'inspection, officiellement repoussé à janvier 2023, insatisfaisant dans le contexte-temps de sa discussion, était surtout inadapté dans ses objectifs ou contenus. A l'appui des résultats de la consultation de tous ses adhérents en janvier 2021, le SNIA-IPR, participant de manière active à toutes les réunions, s'y est opposé de manière constructive.

En soi, une fusion de corps d'inspecteurs ne garantit aucunement les évolutions que nous attendons pour un exercice serein et efficace, ni une plus-value pour les usagers du service public d'éducation.

• Le SNIA-IPR, affirme ses positions, fait des propositions pour que les missions des IA-IPR permettent de retrouver notre métier au service de l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages.

L'inspection est un élément fondamental de l'expertise pédagogique des IA-IPR qui leur confère la présence en classe pour observer et faire progresser les pratiques des enseignants qu'ils conseillent. Point de départ des rendez-vous de carrière, nous continuons de soutenir et de contribuer à améliorer le protocole PPCR qui garantit le suivi pédagogique et la gestion des personnels concernés. L'accompagnement dans ce cadre nécessite des moyens pour être effectivement déployé dans ses aspects individuels et collectifs.

• Le SNIA-IPR demande que les moyens afférents budgétaires et humains d'IA-IPR soient affectés pour réaliser effectivement ces missions.

L'évaluation est un constituant quotidien essentiel du métier. L'évaluation des établissements doit s'accompagner des moyens nécessaires pour faire face à la montée en charge de cette mission et la mener à bien de sorte qu'elle contribue réellement à l'efficacité systémique recherchée.

• Le SNIA-IPR demande que les moyens afférents budgétaires et humains d'IA-IPR soient affectés pour réaliser effectivement ces missions.

La formation dans tous ses aspects est au cœur du métier. Les budgets et les conditions de mise en œuvre des plans nationaux et académiques doivent être à la hauteur.

• Le SNIA-IPR va œuvrer pour améliorer les plans de formations des académies. Les IA-IPR eux-mêmes nécessitent des plans de



formations structurés et amplifiés afin de maintenir leur niveau d'expertise tout au long de leur carrière.

L'augmentation du recrutement en postes d'IA-IPR nécessaires reste intimement liée à l'attractivité du métier pour les corps viviers dont les agrégés. La constitution d'équipes plurielles (CM2D, FF, conseillers pédagogiques) est une réponse une partie de la charge de travail. Ces équipes doivent être organisées et pilotées par les IA-IPR garants d'un fonctionnement efficace, adapté aux réalités territoriales et disciplinaires.

- Le SNIA-IPR va continuer de réclamer une programmation de créations de postes d'IA-IPR, qui permette de faire effectivement face aux nouvelles missions d'expertise mais aussi d'améliorer les conditions de réalisation des nombreuses existantes.

Les conditions de travail se sont dégradées au fil des années ! Un dispositif volontariste, global et adapté à chaque catégorie d'agents de l'Éducation nationale, dont les IA-IPR, doit être rapidement installé, qui inclue prévention, traitement et suivi de tous les personnels. Ce constat général partagé inter-professionnellement doit aboutir de toute urgence à des mesures concrètes que la GRH de proximité est loin d'avoir apportées.

- Le SNIA-IPR va accentuer son action vers la direction de l'encadrement pour obtenir des mesures d'ampleur, effectives.

***Le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre a adopté les motions suivantes et mandate le bureau national pour poursuivre les discussions afin d'aboutir.***

La triple expertise spécifique des IA-IPR (disciplinaire, pédagogique et didactique) est essentielle, c'est une évidence pourtant malmenée. Sa place doit être renforcée dans l'ensemble du système éducatif, en particulier dans les collèges et les lycées, dans une perspective bac-3/bac+3.

- Le SNIA-IPR s'engage à faire valoir le niveau qualitatif de cette triple expertise spécifique des IA-IPR et à conforter leur rôle singulier dans le pilotage pédagogique au sein de l'académie.

Le titre d'Inspecteur d'Académie reflète le champ de responsabilité des IA-IPR et leur légitimité sur l'ensemble du territoire de l'académie où ils sont les indéfectibles relais du recteur.

- Le SNIA-IPR s'engage à soutenir ce positionnement institutionnel essentiel et qui nous met en ligne directe du recteur.

L'impulsion régulière auprès des équipes s'avère cruciale dans l'ensemble des académies. L'entrée par les spécialités reste première, elle doit donc être le fondement du recrutement des IA-IPR.

- Le SNIA-IPR va continuer de s'engager pour conserver la haute qualité d'expertise des IA-IPR, en particulier lors du recrutement.

Les IA-IPR sont attachés à la collégialité au sein d'un collège d'IA-IPR dont la réflexion est animée par un doyen régulièrement élu par ses pairs.

- Le SNIA-IPR est mandaté pour s'opposer à toute mise en place d'un service de l'inspection.

La qualité de vie au travail repose notamment sur une quantification des missions fixées dans la lettre de mission en conformité avec les 1607 heures réglementaires non dérogoatoires.

- Le SNIA-IPR s'engage à ce qu'une lettre de mission soit effective, qu'elle spécifie les missions et clarifie la charge de travail réelle.

- Le SNIA-IPR demande que les moyens matériels nécessaires à la réalisation des missions des IA-IPR soient mis à disposition dans des conditions décentes par toutes les académies.

En particulier ceux ayant trait aux frais de déplacements mais également l'accès à une flotte de véhicules de service mise à disposition des agents des rectorats.

# Congrès de REIMS 21 et 22 septembre 2021

Résolution générale du SNIA-IPR UNSA (suite)



## Évaluations dans le système éducatif

L'évaluation sous de multiples aspects est un constituant essentiel du métier d'IA-IPR. Au fil du temps et récemment, les divers dispositifs se sont multipliés, qui ont accru et continuent d'accroître considérablement la charge de travail des IA-IPR : évaluation des agents, évaluation d'établissements, accompagnement de l'évaluation des élèves au collège et au lycée. Si évaluer fait partie intégrante du métier, la réalisation des différents gestes demandés requiert des conditions consolidées et décentes pour de véritables démarches qualité, susceptibles d'améliorer l'efficacité du système. Cette démultiplication des gestes évaluatifs interroge sur le sens et la finalité de ces dispositifs.

## Évaluation des Établissements :

Installé dans le cadre de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), a notamment pour mission de définir la méthodologie et les outils des auto-évaluations et des évaluations externes d'établissements conduites par le ministère de l'Éducation nationale. Il est aussi chargé de l'analyse des résultats de ces évaluations. Engagée dans les discussions avec le CEE dès le début, notre organisation soutient le principe de la démarche, a été force de propositions pour lui donner corps. Le SNIA-IPR a très tôt évalué la charge académique supplémentaire pour mener à bien ces évaluations, pour les corps d'inspection, dont les IA-IPR. L'évaluation des établissements doit s'accompagner des moyens nécessaires pour faire face à la montée en charge de cette mission et la mener à bien de sorte qu'elle contribue réellement à l'efficacité systémique recherchée.

**Le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre a adopté les motions suivantes et mandate le bureau national pour poursuivre les discussions afin d'aboutir à :**

- une harmonisation des procédures académiques, à l'aune d'un bilan complet qui associe les organisations représentatives des agents concernés ;
- un étalement de la charge d'évaluation des établissements ;
- une affectation des moyens afférents, budgétaires et humains, permettant de réaliser effectivement cette mission de manière satisfaisante.

## Évaluation des Agents :

Mis en œuvre depuis septembre 2017, les rendez-vous de carrière dans le cadre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunération » pour les personnels enseignants et d'éducation (PPCR), ont recueilli le soutien actif de notre organisation. Le SNIA-IPR, en effet, n'a eu de cesse d'œuvrer concrètement, au sein de l'UNSA Education, pour améliorer ce protocole qui a changé considérablement l'exercice du métier, obligeant à optimiser toujours plus les tournées d'inspection pour faire face aux aléas géographiques, générationnels et disciplinaires des cohortes.

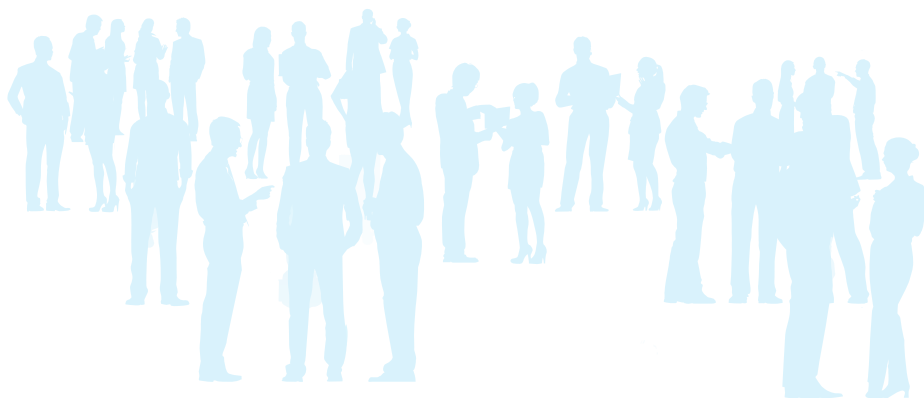
Le RVC qui débute par une inspection, permet un croisement satisfaisant des regards des évaluateurs et un élargissement de perspective lors des entretiens avec les agents évalués. Il doit encore être amélioré dans toutes ses dimensions d'accompagnement, extrêmement difficiles à déployer dans les conditions actuelles. L'articulation entre évaluation et promotion reste à objectiver et expliciter.

**S'agissant des évaluations diagnostiques standardisées, le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre mandate le Bureau national pour une amélioration globale du protocole pour :**

- inscrire ces dispositifs dans une démarche, continue, globale et cohérente qui donne du sens dans le cadre de la consolidation des apprentissages et de l'accompagnement personnalisé des élèves, tenant compte de leur niveau de maîtrise et non seulement un outil de mesure de l'efficacité des politiques publiques en éducation.

**S'agissant des évaluations des acquis des élèves résultant de la réforme du baccalauréat, le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre mandate le Bureau national pour :**

- que les moyens nécessaires en temps et ressources soient dégagés afin d'accompagner effectivement cette évolution dans le cadre de nos missions et contribuer ainsi à l'efficacité du système éducatif dans une réelle démarche qualité.



## Interventions des invités

Frédéric MARCHAND, Secrétaire général de l'UNSA-Education remercie vivement Alain MARIE pour la qualité du travail effectué ensemble depuis de nombreuses années. Il exprime sa satisfaction de la dynamique fédérale à laquelle le SNIA-IPR participe pleinement et souligne toute l'importance de tels moments syndicaux pour la réflexion collective.

### Claire KREPPER - Secrétaire Nationale Éducation

SNIA-IPR et SE-Unsa, se retrouvent régulièrement, au CSE, dans les comités de suivi des réformes, au CTMEN. La coopération au sein de la fédération se révèle fructueuse, en particulier sur les dossiers pédagogiques et éducatifs. Nous partageons aussi d'être confrontés à des injonctions contradictoires et à des mouvements de balancier politiques qui déconsidèrent nos métiers et découragent les personnels. Nous partageons également le ressenti d'une très forte intensification du métier qui n'est pas accompagnée de la reconnaissance ad'hoc. Cette année, nous allons tout particulièrement travailler ensemble sur le projet d'évaluation au lycée GT. Nous souhaitons construire du commun tout en reconnaissant l'indispensable autonomie pédagogique des professionnels que sont les enseignants.



Cette année, c'est aussi une année d'élection présidentielle. Nous sommes déjà envahis par les discours caricaturaux et les solutions simplistes. Il nous faudra résister et tenter d'imposer avec notre fédération la lutte contre les inégalités scolaires d'origine sociale et économique dans cette campagne. Malgré un contexte difficile, il paraît important de continuer à croire dans notre mission, dans celle de notre Ecole et nous pouvons nous appuyer sur l'engagement de tous les professionnels auprès des élèves dont ils ont la charge. Cet engagement reste fort même par gros temps...

### Patrick ROUMAGNAC - Secrétaire Général

#### Construire l'avenir pour tous les inspecteurs...

Des mots d'amitié, tout d'abord. Je tiens donc à saluer le travail et l'engagement d'Alain Marie. Des mots d'apaisement, ensuite. Si nous savons bien que d'aucuns se plaisent à rendre saillant ce qui nous différencie parfois, nous savons surtout mettre en avant ce qui nous rassemble et nous fédère : la certitude de la capacité des inspectrices et des inspecteurs pour contribuer à la construction d'un système éducatif plus juste et plus efficace.

Des mots d'espoir, enfin. Un nouveau chantier s'ouvre devant nous dans le cadre de l'agenda social.

Au cours des mois qui viennent, nous aurons à débattre des missions, du recrutement, de la formation et de l'évaluation des inspecteurs de toutes spécialités. L'enjeu est capital et je sais que nous partageons très largement les mêmes analyses sur ces questions, ce qui n'exclut pas des différences dans le respect des spécificités des uns et des autres.

L'évaluation des établissements, dossier majeur porté par le Conseil d'évaluation de l'École, constitue un bon exemple de sujet qui implique conjointement tous les inspecteurs et les amène à travailler ensemble. Il serait aussi possible d'évoquer la mise en place des écoles académiques pour la formation continue, ou encore la continuité pédagogique qui nous préoccupe tous.



# Congrès de REIMS 21 et 22 septembre 2021

## Interventions des invités (suite)



### Bruno BOBKIEWICZ - Secrétaire Général

Un lien étroit, historique, entre nos 2 syndicats, chacun très majoritaire dans son corps. Une actualité qui nous rapproche encore et qui a entraîné 2 réunions de travail récentes :

- L'évaluation des établissements – un bilan nécessaire après un an pour mutualiser les bonnes pratiques
- L'évaluation en voie GT liée au Contrôle Continu – un dossier passionnant – Il nous faut du temps et une étroite collaboration avec sur ce sujet.

Des chantiers à venir méritent également un travail commun :

- un bilan et des pistes d'amélioration du PPCR
- Les élections professionnelles 2022 : emmenons l'UNSA vers la même réussite que nos 2 syndicats !



### Damien KLEINMANN - Secrétaire Général, Philippe BAYLAC - Secrétaire National

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) se félicite d'intervenir au congrès du SNIA IPR et remercie vivement Christian CHAMPENDAL de son invitation à laquelle il est très sensible. Dans la lignée des contacts informels déjà établis avec Roger KEIME et Alain MARIE, le SEJS aspire à poursuivre le travail engagé avec le SNIA IPR. En effet, il existe entre IA IPR et IJS ainsi qu'entre nos syndicats :

- Une communauté de valeurs du fait de notre appartenance conjointe à l'UNSA-éducation ;
- Une communauté d'intérêt en raison de la gestion de nos corps par un bureau commun au sein de la direction de l'encadrement ainsi que de nos intérêts partagés sur des thématiques comme les LDG carrières et mobilités, le positionnement des encadrants ou encore le RIFSEEP ;
- Une communauté de destin avec les élections professionnelles de décembre 2022 à la CAP de catégorie des inspecteurs IEN, IA-IPR, et IJS nécessitant de conjuguer nos forces. Du résultat des urnes dépendra notre représentativité et notre capacité à peser dans le dialogue social à venir ;
- Une communauté de doctrine en étant force de proposition sur le sujet des politiques publiques afin notamment de construire la continuité éducative.

Dans cette optique que le SEJS invitera à son congrès automnal au CREPS de Reims Christian à intervenir. Par la suite, nous formons le vœu de trouver des temps de travail communs et faire ainsi nôtre la maxime de l'UNSA-éducation : **« plus forts ensemble ».**



### Jean-Marc Bœuf - Secrétaire Général

J'espère que nous pourrions dans l'avenir proche travailler ensemble à un meilleur fonctionnement de notre administration.

Votre rôle, charnière entre le pédagogique et l'administratif, souvent vous permet d'avoir pleine conscience des difficultés rencontrées par les métiers que nous exerçons, il est complémentaire au nôtre et j'ai toujours apprécié à l'occasion entre autres des exécutifs de notre fédération, le souci qui fut souvent le vôtre, par la voix d'Alain et maintenant la tienne, de dire un mot sur nos collègues, notamment de services académiques.

Ce regard bienveillant de votre part me conduit à penser, que, sur des sujets aussi importants que l'organisation des examens, par exemple, nous pourrions agir de concert auprès de notre ministère afin de prévenir autant que faire se peut des situations pareilles à celle qui fut amèrement vécue en 2021 par les personnels que nous représentons.





### Vincent BOUBA - Président

Quelles que soient nos places dans le système scolaire, seul le cumul de nos compétences peut contribuer à l'apaisement du climat dans les établissements. Plus de 480 000 adhérents font confiance à L'ASL. Notre accompagnement est réalisé par un réseau de militants, des professionnels de l'éducation, qui savent les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les personnels. Ils comprennent ce que les adhérents peuvent vivre et peuvent donc les conseiller et les accompagner. Rien de mieux en effet qu'un professionnel de l'éducation pour soutenir un professionnel de l'éducation. Depuis 2008, nous proposons avec la MAIF, l'Offre Métiers de l'Éducation, un partenariat entre deux acteurs engagés et incontournables du monde de l'éducation. Une protection utile, efficace, spécifique et unique qui réponde au mieux aux attentes et aux besoins particuliers des personnels.



L'ASL, observatoire des situations vécues dans les établissements scolaires, traite plus de 10 000 dossiers chaque année, nous avons pu par exemple éditer un livre blanc sur l'école en période de Covid où de nombreux témoignages d'adhérents ont été recueillis sur les difficultés de l'enseignement à distance mais aussi nous n'avons cessé d'accompagner nos adhérents depuis les débuts de la crise sanitaire, confrontés, et vous le savez bien, à de nombreux questionnements (je pense notamment au protocole à mettre en œuvre, au port des masques, aux risques liés à la contamination). Les relations avec les instances sont à favoriser puisque travaillant pour l'apaisement du climat scolaire, nous ne pouvons le faire que si nous échangeons sur nos actions avec l'institution.

L'Autonome de Solidarité Laïque agit pour protéger les personnels et prévenir les risques de leurs métiers, c'est un engagement pour l'école, et également pour ses élèves. Un engagement bien au-delà de nos adhérents. Nos préoccupations sont donc communes, dans les domaines de la prévention, diminution des risques, protection des personnes, de leur accompagnement.



# Congrès du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports

Reims - 14 octobre 2021



## Le SNIA-IPR UNSA salue les congressistes du SEJS-UNSA réunis.

**N**otre congrès s'est déroulé à Reims voici trois semaines. Outre ce point commun, nos syndicats ont des préoccupations communes : **un Service Public de l'Etat performant et de qualité, la prise en compte de la spécificité des métiers d'encadrement**, dans l'organisation quotidienne sur les territoires et le recrutement, pour **une organisation réellement efficace et sereine de nos activité(s)**.

Avec A&I, le SIEN et le SNPDEN, nous sommes des syndicats forts de l'encadrement au Ministère de l'Éducation Nationale, la Jeunesse, au sport, que vous avez intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Majoritaires aux élections professionnelles en 2018 avec des scores avoisinant ou dépassant les 70% des voix (vous avez fait encore mieux que nos 75% !), nous le rappelons au Ministère et au Ministre dans nos rencontres, au sein des délégations de l'UNSA Éducation. L'échéance professionnelle de décembre 2022 sera l'occasion de travailler ensemble dans le cadre d'un périmètre des commissions paritaires.

Les inspecteurs de notre ministère sont mécontents de leurs conditions de travail et souffrent d'un manque de reconnaissance. Dans le **Baromètre UNSA 2021**, l'insatisfaction exprimée par les inspecteurs de notre ministère rejoint celle des chefs d'établissement (désaccord/désaffection : 2/3 des IA IPR sont en désaccord avec la politique ministérielle). Les conditions de travail sont jugées insatisfaisantes par environ 70% des collègues.

Dans l'agenda social, nous restons vigilants pour que les avancées promises par la DGRH et le cabinet se concrétisent au cours de l'année 2022. Nous serons exigeants sur la réécriture

éventuelle d'une circulaire de nos missions, que nous ne souhaitons pas, pour en faire un levier de progrès. Nous attendons des réponses concrètes et urgentes de la nouvelle direction de l'encadrement.

Vos travaux lors de ce congrès, autour de l'OTE, ainsi que de l'évolution du métier d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, nous parlent aussi même si plus indirectement. L'expertise des inspecteurs au service de la réussite de tous les élèves, dans et hors l'école, est pour nous essentielle. La valeur de la culture, l'animation et du sport pour l'épanouissement des jeunes est pleinement partagée.

Enfin, nous saluons amicalement l'engagement syndical de tous les membres d'instances et adhérents de votre organisation, présents à ce congrès. Nous partageons dans l'action syndicale, cette motivation pour valoriser les corps d'inspection, servir individuellement et collectivement l'ensemble des collègues. Nous allons prolonger l'échange avec vous sur nos pratiques syndicales respectives et participer ensemble au débat fédéral. Notre diversité et la richesse d'analyse au sein de nos organisations sont essentielles à l'expression de la démocratie interne et au respect mandats de nos deux syndicats, dont nous partageons un certain nombre.

**Le SNIA-IPR vous souhaite un congrès de qualité, des travaux féconds, dans la convivialité précieuse à cet évènement.**



# Congrès UNSA-Éducation

Futuroscope - 22 au 25 novembre 2021

## Intervention SNIA-IPR



*Chers amis, chers collègues, enfin !*

**E**n 10 ans depuis notre adhésion en 2011, notre organisation s'est inscrite de plus en plus dans l'ouvrage fédéral d'intelligence collective. Sollicitant une base élargie de collègues, militants, adhérents, nous avons contribué de plus en plus largement sur des thèmes de fond, dans l'actualité toujours urgente et pressente de notre ministère. Croiser nos regards avec les organisations amies concernées a été source de « *prospérité mutuelle* » : RDVC, Evaluation des établissements, réforme du lycée. L'articulation régionale - nationale a été un lien effectif, à consolider. Permettez-moi de saluer le travail effectué en région AURA sous l'égide du SR, depuis l'organisation du précédent congrès à Grenoble en 2016. Cette activité continue pour nous, à la fois appui précieux et levier de développement sur l'ensemble des académies.

Dans les instances, dans un agenda social chaotique au cours d'un dialogue social dégradé, au quotidien, de nombreuses questions ont trouvé des réponses partagées. Grâce à nos volontés et notre intelligence collective nous avons pu rapprocher des vues parfois distantes au départ. Nous avons pris de bonnes habitudes de concertation, rapide et systématique pour faire entendre une même voix unifiée (cela n'est pas toujours facile, y compris pour les corps d'inspection/d'encadrement !).

« **Penser** » À cause ou grâce à la crise sanitaire, de nouveaux modes de travail et de collaboration hybrides ont émergé ou se sont renforcés. La conjoncture ne doit pas faire oublier les questions structurelles, endémiques : tous corps confondus, les personnels de notre ministère souffrent, la pandémie a exacerbé des maux déjà connus de nous : perte de sens, manque de reconnaissance, gestion des ressources humaines qui trop souvent faillit à être une gestion humaine des ressources, malgré la communication autour d'une GRH dite de proximité et la bonne volonté de services, eux-mêmes en souffrance. Le besoin de moyens pour ces grandes ambitions affichées ressurgit immanquablement. Les conditions d'exercice de nos métiers dans lesquels nous sommes toutes et tous engagés, dans un exercice quotidien trop souvent « empêché » comme le montrent les résultats des Baromètres UNSA successifs. La possibilité d'un « bien-être au travail » est un vaste débat, la QVT elle reste une urgence qui va du simple respect des textes règlementaires

par l'institution elle-même, passe par une prévention effective et aboutir à des améliorations concrètes (une vraie RH de proximité, une "GHR", pas une jachère!). Chaque situation, c'est une ou un collègue, son entourage, une histoire personnelle et familiale, reliée à leur vie professionnelle. La QVT est une urgence d'autant plus paradoxale que pour notre organisation elle a été une préoccupation constante depuis des années. Crise sanitaire, réformes permanentes et transformations multiples de notre système éducatif ont poussé à la mettre de côté. Fédéralement, c'est une urgence incontournable dont il faut s'emparer par une réflexion globale pour agir local, pour affirmer plus fort nos revendications et nos valeurs. Des avancées collectives sont nécessaires, vitales pour transformer notre vie de tous les jours. Le SNIA-IPR UNSA tiendra sa place dans le travail à faire.

« **Agir** » Syndicalement, le but d'une pensée collective est d'aboutir à des actions concrètes pour transformer l'existant et améliorer la condition de chacune et chacun d'entre nous. Convaincre nos adhérents de nous soutenir n'est jamais facile. Ce travail auprès de chaque collègue a démontré, lors de l'élection professionnelle précédente, les effets de cette proximité, année après année, et à recommencer en vue de celles de 2022. Nous remercions la Fédération pour son appui manifeste. L'action syndicale est précieuse, nous en sommes convaincus. La transformation du périmètre de nos prérogatives nous questionne encore quant aux évolutions que nous devons envisager pour être des interlocuteurs d'un dialogue social de qualité, qui apporte du progrès. Outre nos bénéfiques corporatifs, il en va aussi de l'institution que nous servons.

L'inventivité syndicale déployée au sein de l'UNSA-Éducation offre des moyens d'agir, de nouvelles voies syndicales à ouvrir sans tarder. Nous nous reconnaissons pleinement dans cet effort collectif, malgré les difficultés, il n'y a pas de repli corporatiste chez nous.

**La période qui s'ouvre, inquiétante à certains égards, est stimulante à bien d'autres, au SNIA-IPR UNSA nous répondrons à l'appel !**

## Prix Maitron 2021 : Universitaires et syndicalistes ont choisi



**H**istoire sociale, histoire du mouvement social du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles, histoire du travail, du syndicalisme, histoire sociale du genre, des sociétés urbaines, autant de champs de recherches qui intéressent universitaires et syndicalistes et leur permettent de se rencontrer pour partager le jury du prix Maitron et attester de la vitalité de la recherche française et de sa capacité à participer au débat social.

Sous la présidence de l'historien Antoine Prost, le prix Maitron est décerné chaque année. Il couronne un mémoire de master en histoire ou sciences sociales soutenu dans une université au cours des deux dernières années universitaires et qui prolonge l'œuvre de Jean Maitron, grand spécialiste de l'histoire sociale (1910-1987). L'UNSA Éducation finance ce prix de 1500 euros et participe au jury composé à parité d'universitaires et de syndicalistes.

Instituteur puis professeur, docteur ès-lettres, maître-assistant à Paris I-Sorbonne, fondateur de ce qui est devenu le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains) Jean Maitron est aussi militant et historien du mouvement ouvrier, fondateur et directeur du Mouvement social et du Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier.

Cette année, le prix a été décerné à Benoît Collas<sup>1</sup> pour son mémoire consacré aux bouillons parisiens et à la démocratisation du restaurant au siècle de la modernité (1828-1914), thème

resté étonnamment inexploré. L'époque est à la viande, marqueur de richesse et de santé, consommée à la carte pour les élites ou « à prix fixe » pour ceux qui doivent cantiner pour déjeuner, le bouillon de bœuf étant à l'époque le menu ouvrier type. Gargotes, tavernes, les restaurants à prix fixe ne manquent pas mais les « bouillons », restaurants populaires, sont aussi novateurs comme le sont dans le même temps les grands magasins : méthode, ordre, propreté sont bien du Paris d'Hausmann. Une clientèle populaire ou issue de la petite bourgeoisie, en quête de respectabilité tout autant que de gastronomie et de santé, se presse dans ce qui fut un véritable empire industriel de la restauration. Aux grisettes et vendeuses répondent les « bonnes » en uniforme et l'étude de genre n'est pas négligée, non plus que la réflexion sur la dimension hygiéniste du bouillon, dont les vertus médicinales vantées à l'époque en font l'aliment de référence du malade. L'auteur prend appui sur des archives variées et de nombreux imprimés (presse, annuaires, menus de restaurants, enquêtes sociales et statistiques, guides de Paris, œuvres littéraires, almanachs)... tous passionnants. La langue est aussi un critère de sélection et celle de Benoît Collas est fluide et précise.

Ce travail rigoureux et novateur d'un jeune historien est donc salué par ses aînés et reconnu comme une pierre de qualité apportée à l'édifice Maitron.

**Marie MUSSET** - SG adjointe

<sup>1</sup> COLLAS, Benoît, Le monde retrouvé des bouillons parisiens. La démocratisation du restaurant au siècle de la modernité (1828-1914), Mémoire de Master 2. Sous la direction de MM. Dominique KALIFA et Vincent ROBERT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2020, 328p.

# Le projet d'évaluation : un pari sur l'intelligence collective pour un traitement équitable entre les élèves !

Le SNIA-IPR, mais aussi toutes les autres composantes de l'UNSA, a apporté son soutien au projet d'évaluation ; car ce dernier nous semblait susceptible :

- de renforcer l'équité entre les élèves que ce soit au sein de l'établissement ou entre établissements ;
- d'améliorer la lisibilité et l'intelligibilité de l'évaluation pour les élèves comme pour leurs familles pour des évaluations qui ont un impact très important sur le devenir des élèves à travers Parcoursup ; qui existent au sein des équipes disciplinaires ;
- de conforter la professionnalité de tous les enseignants en matière d'évaluation, dans une dynamique de travail collégial.

Si grâce au fort engagement des IA-IPR, des chefs d'établissement mais aussi de nombreux enseignants, ces objectifs, ont été partiellement atteints ; on ne peut que regretter les multiples obstacles qui ont freiné la mise en œuvre du projet d'évaluation au bénéfice de tous les lycéens d'enseignement général et technologique.

Il s'agit notamment :

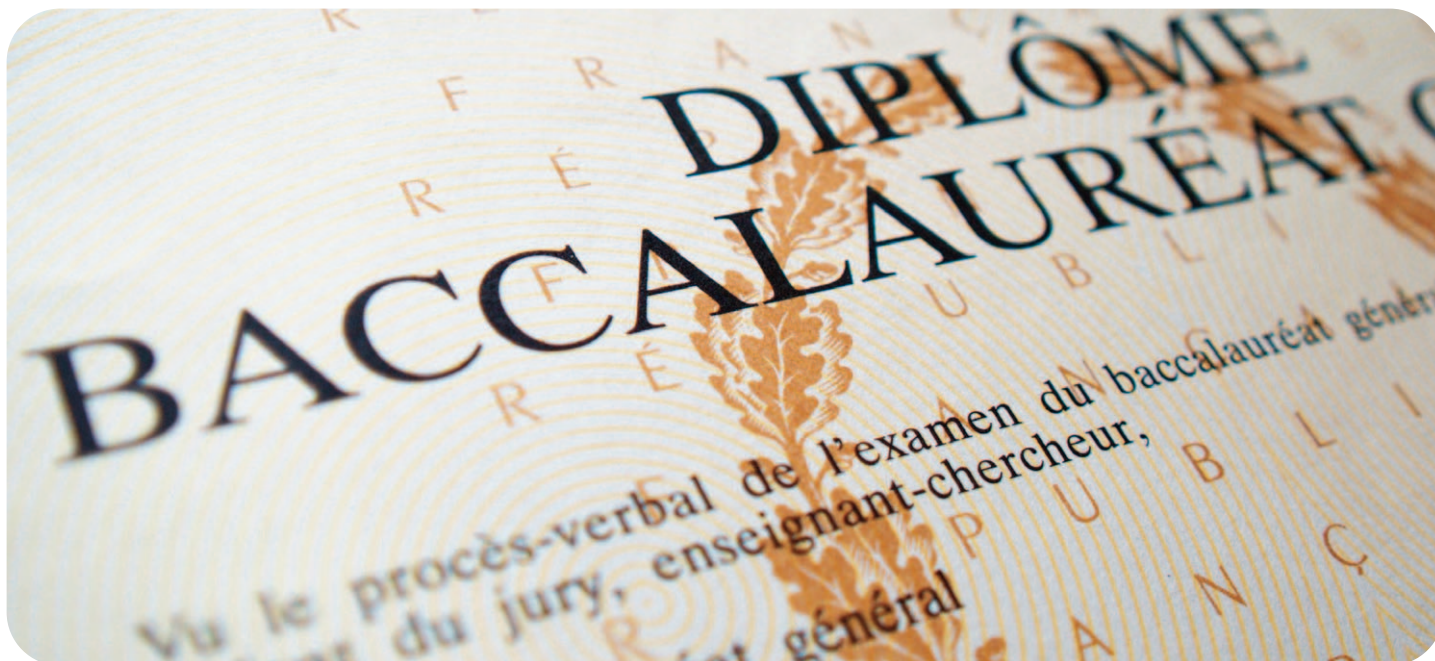
- de la demande formulée et réitérée par les autorités de tutelle de proposer des projets d'évaluation courts, synthétiques et compréhensibles pour tous les acteurs de la communauté éducative, et ce dans un temps très restreint ;
- un document cadre de l'IGESR, très riche en termes de contenu, mais qui fait également état d'une approche très disparate de l'évaluation selon les disciplines et qui n'a pas de valeur réglementaire forte.
- des échanges sur le projet d'évaluation souvent parasités par des discussions sur les situations problèmes (absentéisme, fraude) en lieu et place de l'objet, du sens, et de la variété des formes d'évaluation, pour ne citer que ces quelques éléments essentiels.
- enfin de la posture de certaines organisations syndicales qui, sous prétexte de défendre le principe de liberté pédagogique de l'enseignant, omettant au passage que ce dernier, comme le rappelle l'article L912-1-1 du code de l'éducation, « s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection ».

Si la mise en œuvre du projet est un préalable, il serait toutefois réducteur de se focaliser exclusivement sur la dimension très formelle de l'exercice. L'analyse fine de chacun des projets d'évaluation par les IA-IPR référents est indispensable afin d'accompagner les équipes dans la construction de la version 2 (et +) de ce projet. Il conviendra de porter une attention toute

particulière à l'évolution des notes de contrôle continu, et de leur juste prise en compte, notamment lors de l'examen des dossiers déposés sur Parcoursup. La vigilance est également nécessaire afin que l'analyse des dossiers des élèves ne se réduise pas aux notes d'EDS et des épreuves anticipées. Si tel était le cas, le pari du projet d'évaluation aurait été perdu et avec lui, l'engagement des élèves pour s'investir dans toutes les disciplines !



## SANTORIN : AN II



Les collègues se souviennent des dysfonctionnements importants qui ont affecté l'organisation du baccalauréat 2021, notamment la phase de correction des copies. Le suivi pédagogique du baccalauréat assuré par les IA-IPR comprend :

- L'organisation de réunions d'entente sur les corrections à partir du barème national proposé ;
- La régulation des corrections (arbitrage sur des attributions de points en fonction des éléments présents) ;
- L'harmonisation des résultats, remonté éventuelles propositions de modifications du barème national ;
- Enfin, le pilotage des épreuves pratiques et orales.

La mise en œuvre de Santorin s'est traduite pour les « *inspecteurs référents d'épreuves* » par une charge administrative supplémentaire alourdie par la mise en place effective des EDS. Les collègues en plus des missions ci-dessus, doivent :

- Vérifier que les correcteurs ont débuté les corrections et identification des correcteurs en arrêts ;
- Contrôler l'avancé des corrections voir au rappel à l'ordre en cas de constat de retard ;
- Proposer au fil de l'eau des remplaçants, en cas de constat de correcteurs empêchés et solliciter d'autres enseignants pour effectuer ces corrections ;
- En dernier recours prendre en charge directe la correction de copies laissées en souffrance en fin de processus, comme ce fut le cas dans certaines académies...

Cette nouvelle charge administrative pourrait être prise en charge par des personnels dédiés. Elle obère les missions pédagogiques des inspecteurs et fragilise la relation de confiance entre inspecteurs et enseignants.

Lors du CHSCTMEN du 3 décembre, une OS a présenté un amendement qui pointe les dysfonctionnements de l'organisation de

l'épreuve anticipée de français (EAF). Pour nous, le constat dépasse le cadre de l'EAF. Il concerne les modalités techniques de Santorin qui ont causé les dysfonctionnements ayant affecté d'autres épreuves de la session 2021 du baccalauréat. Le ministère a répondu qu'il était en train de voir avec l'ensemble des DEC ces dysfonctionnements afin d'apporter une réponse et des améliorations pour la session prochaine. Or, le calendrier des épreuves et des corrections d'EDS est contraint, notamment pour pouvoir correspondre à celui de Parcoursup.

Ainsi, en Ile-de-France, les passations des épreuves de spécialité (14, 15 et 16 mars) sont concomitantes à la numération des copies et à leur distribution aux correcteurs. Les corrections se dérouleront entre le 16 et le 31 mars, la remontée des notes dans Parcoursup pour le 8 avril. Le mois de mars, qui cette année verra les CA des établissements se prononcer sur les TRMD risque d'être davantage tendu dans les lycées où les équipes refusent ce jour de formaliser le projet local d'évaluation ou de participer à la phase d'auto-évaluation de leur établissement.

Engagés sur tous ces fronts, les IA-IPR attendent de leur hiérarchie de les préserver des injonctions contradictoires et de préserver la relation de confiance tissée avec les enseignants à titre individuel et collectif, une confiance indispensable pour que l'institution assure sa mission de faire réussir tous les élèves.

**Fabrice BROWET** - DA Amiens, membre BN  
**Vincent CAMET** - Lyon, Comité de suivi de la réforme LEGT  
**Mohammed DARMAME** - Paris, SG adjoint

# Un bilan nécessaire

Lors des rencontres avec le CEE, nous avons fait chaque fois état du même constat : « *intenable !* »



La difficulté de mener de front la charge habituelle de travail qui incombe aux inspecteurs et aux personnels de direction et l'évaluation externe d'établissements demeure. Si la jauge a été tardivement abaissée l'année passée, les rattrapages demandés dès la rentrée, voire avant, plus ou moins lissés selon les cas, viennent encore l'augmenter, comme l'attestent nos délégués respectifs dans les académies.

Nous attirons instamment l'attention sur les points suivants, autant de tensions sur le dispositif :

- Des difficultés logistiques et techniques : une pénurie d'évaluateurs disponibles, des formats d'évaluation divers, des comités de relecture aux objectifs flous, une faible association effective des enseignants.
- Des spécificités et une complexité accrue, susceptible de croître encore : 1D/2D, école, Collège, LGT/LP/LPO, post-bac, privé sous-contrat, groupements et réseaux, etc.
- Des contraintes fortes à maîtriser : l'organisation de la formation, des chevauchements entre la formation nationale et académique, la formation relative à l'évaluation d'établissements et celle programmée à l'évaluation d'écoles, l'organisation de l'accompagnement sur la durée.
- Une harmonisation nécessaire des pratiques inter-académiques, un point d'équilibre à trouver entre un cadrage souple et des spécificités locales à prendre en compte.
- Une charge de travail, annoncée dès le début : près de 49000 écoles-plus de 10000 collèges et lycées, avec une charge inexorablement croissante sur la rotation quinquennale prévue.

Un bilan est prévu en janvier, mais seul un suivi durable permettra d'établir la plus-value du dispositif, d'y apporter les ajustements nécessaires, comme il se doit dans une véritable Démarche Qualité.

En première ligne, Inspecteurs et personnels de direction, souhaitons que ce dispositif, auquel nous avons adhéré sur le principe, fasse sens sans être source de tension supplémentaire chez les agents qui le mettent en œuvre au quotidien.

**Christelle CHARRIER - Guadeloupe**  
**Christian CHAMPENDAL - SG**

## Résultats de la campagne d'avancement



Les résultats de la campagne d'avancement à la hors-classe et à l'échelon spécial des IA-IPR au titre de l'année 2022 ont été publiés le 11 décembre.

Le taux appliqué pour l'accès à la hors classe des IA-IPR demeure à 30% pour 87 promotions (sur 287 promouvables)

➤ [Tableau d'avancement Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe](#)

Le pourcentage d'accès à l'échelon spécial de 18% permet 30 promotions (sur 287 promouvables):

➤ [Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la hors classe du corps](#)

Conséquence de l'agenda social des corps d'inspection, l'échelon spécial (ES) devient le 3<sup>ème</sup> échelon du 2<sup>nd</sup> grade (hors classe), doté de la HEB bis. Les collègues bénéficiant de 3 ans au moins d'ancienneté dans l'échelon 2 accèdent également à l'échelon sommital au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Félicitations aux promus !*

## L'agenda du Secrétariat général - Octobre - Novembre - Décembre - 2021



- 16 décembre Conseil supérieur éducation (CSE)
- 2 décembre Commission fédérale UNSA Éducation
- 1<sup>er</sup> décembre Commission spécialisée lycée (CSL)
- 29 novembre Mise en oeuvre du télétravail au MENJS et MESRI
- 25 novembre Conseil supérieur éducation (CSE)
- 22-25 novembre Congrès UNSA Éducation
- 18 novembre Conseil supérieur éducation (CSE)
- 17 novembre Bureau national SNIA-IPR
- 16 novembre Rdv avec Mme Elimas
- 3 novembre Bilan du schéma directeur de la formation continue  
Conseil national UNSA éducation
- 27 octobre Rencontre Conseil Evaluation de l'École (CEE)
- 26 octobre Entretien AEFÉ – projet d'évaluation
- 21 octobre Commission fédérale UNSA Éducation
- 15 octobre GT5 Corps inspection (RIFSEEP) Exécutif national UNSA Éducation
- 14 octobre Congrès SEJS UNSA
- 12 octobre GT2 « Esprit d'équipe »
- 6 octobre Conseil supérieur éducation (CSE) -
- 5 octobre Rencontre fédérale "école inclusive"
- 29-30 septembre Conseil national UNSA

### Communiqué du SNIA-IPR UNSA

#### Soutien aux personnels d'encadrement des académies de Guadeloupe et de Martinique.



*Dans les circonstances extrêmement difficiles que traversent actuellement les académies de Guadeloupe et de Martinique, le Bureau National du SNIA-IPR UNSA apporte tout son soutien aux collègues des corps d'inspection, de direction, ainsi qu'à l'ensemble des agents dans les établissements et les services.*

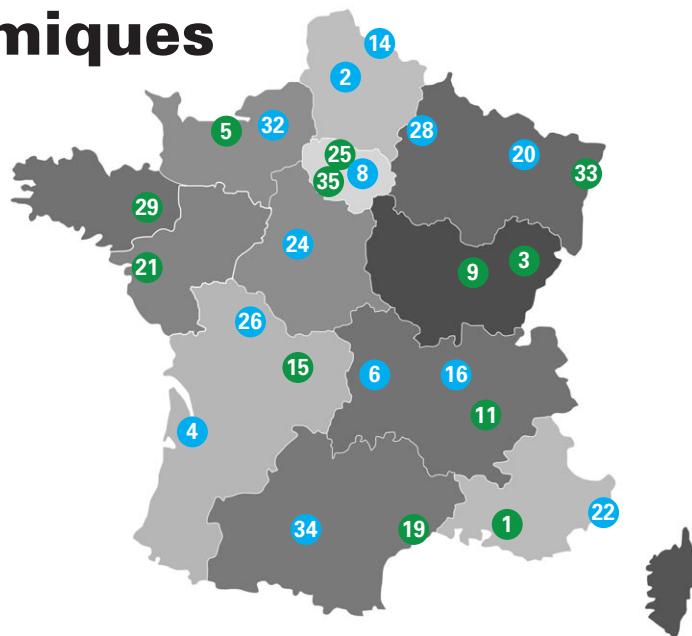
*Nous savons à quel point les contraintes sont multiples, à quel point l'exercice quotidien de leurs missions est compliqué à de multiples niveaux.*

*Attentifs et à l'écoute, nous souhaitons qu'intervienne rapidement une amélioration de leurs conditions professionnelles et personnelles.*

#### Flash 105 :

L'article « ÉGALITE FILLE GARÇON » est une contribution de Frédérique HANNEQUIN, Martinique, membre BN

# Les délégué.e.s académiques du **SNIA-IPR**



**12**  
GUADELOUPE

**17**  
MARTINIQUE

**13**  
GUYANE  
FRANÇAISE

**31**  
LA REUNION

**18**  
MAYOTTE

**23**  
NOUVELLE  
CALÉDONIE

**27**  
POLYNÉSIE  
FRANÇAISE

**10** IH2EF

**30** RETRAITÉS

<b>1</b> AIX-MARSEILLE	Pierre-Olivier THEBAULT	DA	pierre-olivier.thebault@ac-aix-marseille.fr
<b>2</b> AMIENS	Fabrice BROWET	DA-BN	fabrice.browet@ac-amiens.fr
<b>3</b> BESANCON	Jean-Luc BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
<b>4</b> BORDEAUX	Philippe JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
<b>5</b> CAEN	Daniel DELAPORTE	DA	daniel.delaporte@ac-caen.fr
<b>6</b> CLERMONT	Henri DURAN	DA	henri.Duran@ac-clermont.fr
<b>7</b> CORSE	Toussainte MATTEI-BATTESTI	DA	toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr
<b>8</b> CRETEIL	Jean-Luc BELTRAN	DA	jean-Luc.Beltran@ac-creteil.fr
<b>9</b> DIJON	Paul GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
<b>10</b> IH2EF	Balbine OLLIER	DA-BN	balbine.ollier@ac-bordeaux.fr
<b>11</b> GRENOBLE	Christian CHAMPENDAL	CAPN-DA-BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
<b>12</b> GUADELOUPE	Julien COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
<b>13</b> GUYANE	Vincent THIERRY	DA	thierry.vincent@ac-guyane.fr
<b>14</b> LILLE	Stéphane HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
<b>15</b> LIMOGES	Franck LUCHEZ	DA-BN	franck.luchez@ac-limoges.fr
<b>16</b> LYON	Vincent CAMET	DA	vincent.camet@ac-lyon.fr
<b>17</b> MARTINIQUE	Frédérique HANNEQUIN	CAPN-DA-BN	frhannequin@gmail.com
<b>18</b> MAYOTTE	Loetizia FAYOLLE	DA	loetizia.fayolle@ac-mayotte.fr
<b>19</b> MONTPELLIER	Cyril MOLLERA	DA	cyril.mollera@ac-montpellier.fr
<b>20</b> NANCY-METZ	Romuald TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
<b>21</b> NANTES	Marianne WOJCIK	DA	marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr
<b>22</b> NICE	Didier GOUIL	DA	dgouill@ac-nantes.fr
<b>23</b> NOUVELLE CALÉDONIE	Christophe GOBERT	DA	Christophe.Gobert@ac-nice.fr
<b>24</b> ORLEANS TOURS	Laurent CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
<b>25</b> PARIS	Cyril DESOUCHES	DA	cyril.desouches@ac-orleans-tours.fr
	Alienor VERONESE	DA	alienor.veronese@ac-orleans-tours.fr
	Aurélie SURATTEAU	DA -BN	aurelie.Suratteau@ac-paris.fr
	Thierry ROLANDO	DA	thierry.rolando@ac-paris.fr
<b>26</b> POITIERS	Éric BARJOLLE	DA	eric.barjolle@ac-poitiers.fr
<b>27</b> POLYNÉSIE	Lionel AMATTE	DA	lionel.amatte@ac-polynesie.pf
<b>28</b> REIMS	Patrick BORLOZ	DA	patrick.borloz@ac-reims.fr
<b>29</b> RENNES	Gilles PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
<b>30</b> RETRAITES	Danielle KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
<b>31</b> REUNION	Annick AMADEUF	DA	annik.amadeuf@ac-reunion.fr
<b>32</b> ROUEN	Jean-Philippe FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
	Hervé KERADEC	DA	herve.keradec@ac-rouen.fr
<b>33</b> STRASBOURG	Audrey STEINMANN	DA	audrey.steinmann@ac-strasbourg.fr
<b>34</b> TOULOUSE	Fabien VERGEZ	DA-BN	fabien.vergez@ac-toulouse.fr



# Bulletin d'adhésion

Rejoignez le SNIA-IPR !



## DESTINATAIRE

Votre Délégué Académique qui procédera ultérieurement à un envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Thierry BRUNET** - Trésorier - 5, Place Clémenceau - 25300 PONTARLIER  
ou à l'attention de Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat - 94853 IVRY/SEINE

## ADHÉRENT\*

Je soussigné(e)  Mme  M.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Portable : .....

Adresse électronique : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : ..... Académie : .....

Adhère  Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

## COTISATION\*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **renouvellement de cotisation**), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **première adhésion**), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGE.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de .....

## PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

Par **virement** : BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN FR76 1470 7031 0931 0210 4003 097

Par **chèque** : à l'ordre de **SNIA-IPR** à remettre à votre **Délégué Académique** avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

- Je souhaite  Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature : Le ..... / ..... / .....

SIGNATURE

\* Cochez les cases correspondant à votre situation

Adhésion en ligne  
en rubrique "formulaires"

Cliquez-ici ! 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1bis rue Jean Wiener 77420 Tamps-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n°07 027 738 - BPCI - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50 avenue de Pierre Mendès France 75001 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 445 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jellanno - Conception : Insign 2020 - Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur de écoles, Gilles fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique*

